



## Section d'Ille et Vilaine

### 1. Cotisation

Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation pour 2025, nous vous remercions de bien vouloir la régler (38 €).

2- **Si vous ne pouvez pas assister** à l'Assemblée Générale, merci de **remplir le pouvoir ci-dessous.**, à adresser à Arnaud Kerrand, 4 rue Jacqueline Auriol 35500 Vitré **pour le mercredi 1er mars au plus tard**

✂  
.....  
✂

## POUVOIR

.....ne sera présent à l'assemblée générale  
:

..... donne pouvoir de le représenter et de voter en son nom à :

M.....avec faculté de substituer.

Fait à ....., le

Signature

